

Conseil fédéral

Tout ce qui va changer avec la sortie du nucléaire

Un rapport de 90 pages détaille les mesures contraignantes à venir et celles qui ont été abandonnées

Arthur Grosjean Berne

La conseillère fédérale Doris Leuthard ne l'a pas caché en présentant vendredi dernier la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral. «Les grands barons de l'électricité vont avoir beaucoup de travail pour s'adapter», a-t-elle lâché à l'adresse des géants comme Alpiq ou Axpo.

Là où la conseillère fédérale a moins insisté, c'est sur toutes les mesures contraignantes qui vont toucher à l'avenir les consommateurs ou les citoyens. On les trouve dans le rapport touffu de 90 pages intitulé *Stratégie énergétique 2050: premier paquet de mesures*. Voici un rapide survol du document, mis actuellement en consultation.

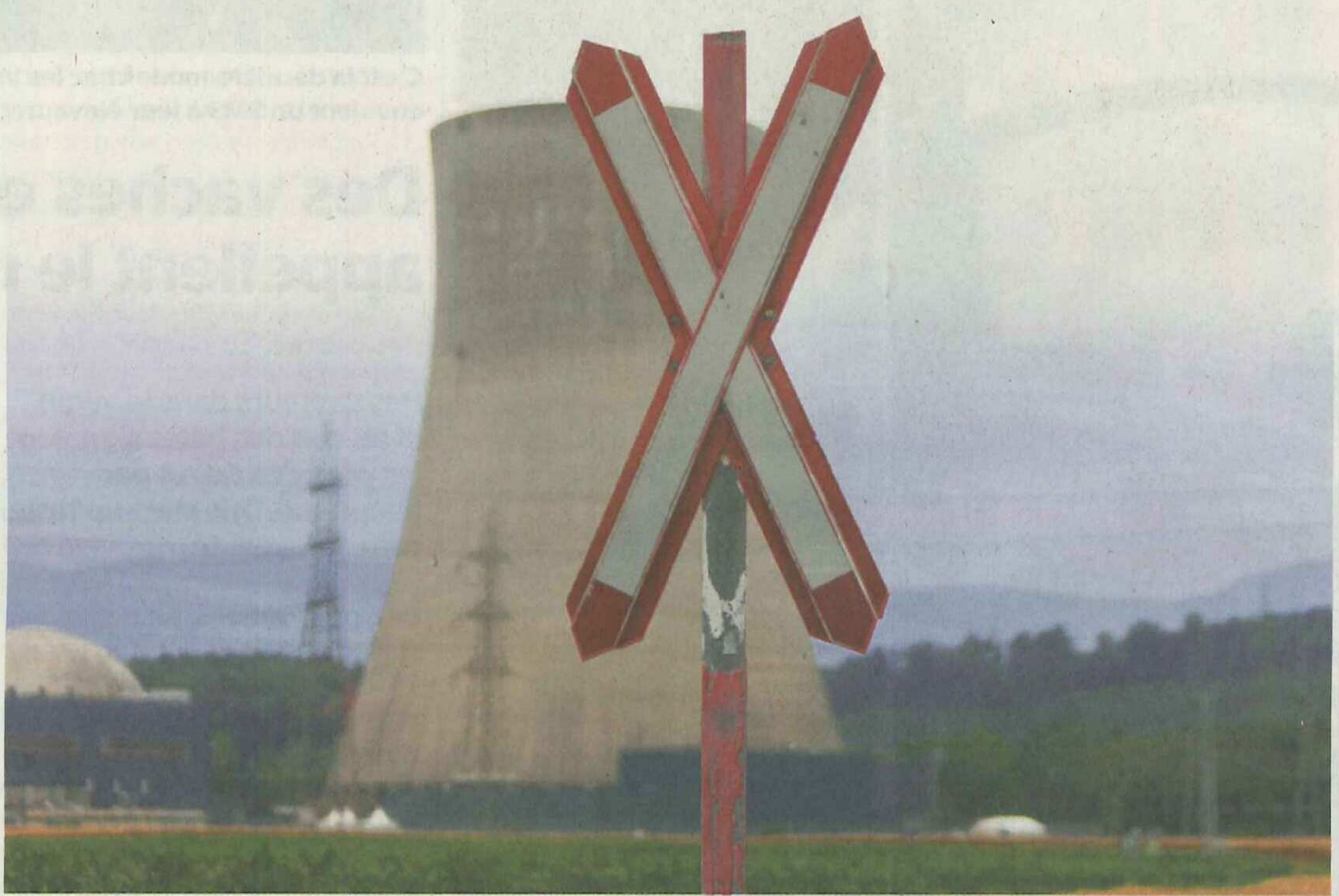
Des autos plus vertes, mais pas de bonus de 4000 francs

Le Conseil fédéral estime que l'on peut réduire de 50% la consommation d'essence. Il va donc se mettre au diapason de l'Union européenne (UE) et imposer des normes plus sévères pour les voitures neuves. Il parle d'une valeur cible de 95 g de CO₂/km pour 2020 et de 35 g de CO₂/km en 2050. Les véhicules utilitaires légers devront suivre le mouvement.

Le Conseil fédéral a en revanche abandonné l'idée d'un bonus de 4000 francs en faveur de ceux qui achèteraient une voiture superécologique. Le problème? Ce bonus était financé par une augmentation généralisée de l'impôt sur les autos. Une mesure peu populaire. Les citoyens du canton de Berne viennent d'ailleurs de rejeter sèchement une mesure similaire.

Transports publics: des panneaux solaires partout

Le voyageur des transports publics va se retrouver bientôt face à une mer de panneaux solaires. Le gouvernement veut qu'ils utilisent leurs infrastructures existantes (bâtiments, rails, surfaces non utilisées, murs antibruit) pour y installer des équipements photovoltaïques. Comme le Conseil fédéral souhaite la même



Centrale de Goesgen. La conseillère fédérale Doris Leuthard a présenté vendredi dernier la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral. KEYSTONE

Réforme fiscale verte au purgatoire

C'était le hochet de campagne d'Eveline Widmer-Schlumpf en 2011. L'arme fatale qui devait lui assurer les bonnes grâces de la gauche et du PDC pour sa réélection au Conseil fédéral. De quoi parle-t-on?

De la réforme fiscale verte. A la surprise générale, et même celle de ses collègues, la ministre des Finances avait lancé ce projet tout à trac. L'idée de base: l'Etat introduit une nouvelle taxe sur l'essence, l'électricité et les combustibles et redistribue l'argent aux bons élèves (ménages ou entreprises) qui consomment peu d'énergie.

Cette taxe sur l'énergie sentait bien sûr le soufre au niveau politique. Comme le raconte la presse allemande, la ministre des Transports et de l'Environnement Doris Leuthard a mis les pieds au mur. Elle qui doit mettre sur les rails la sortie du nucléaire n'a pas voulu faire dérailler le train à cause d'une réforme fiscale explosive. Le Conseil fédéral lui a donné raison en envoyant cette réforme au purgatoire jusqu'en 2020. Mais il permet à Widmer-Schlumpf de sauver la face en lui demandant un projet sur cette question en 2013. **ARG.**

chose le long des routes nationales, la Suisse va vraiment briller de mille feux.

Chauffages et chauffe-eau électriques interdits

Le Conseil fédéral, même s'il est bridé par les cantons sur ce dossier, souhaite une réduction massive de la consommation d'énergie de tous les bâtiments. Et cela à coups de normes contraignantes. Les nouveaux bâtiments, dès 2020, doivent être quasi autonomes énergiquement. Quant aux bâtiments antérieurs à 1990, ils devront faire l'objet d'assainissements dès 2015. Sont notamment visés les chauffages électriques à résistance

et les chauffe-eau électriques, qui seront interdits dans un délai de dix ans.

Ces mesures coercitives pour les maisons neuves ou anciennes seront financées partiellement par la taxe sur le CO₂ ou à coups de déductions fiscales. Mais, et le rapport ne l'évoque pas, les loyers devraient aussi renchérir. Le locataire y gagnera en revanche sur sa facture d'électricité et de chauffage. Le rapport précise que le propriétaire - et donc le locataire - devra financer en revanche la visite d'un expert. Celui-ci se livrera à une inspection périodique de toutes les installations techniques du bâtiment tous les dix ans.

Recours limités au nom de l'intérêt supérieur

Le gouvernement veut empêcher que la réalisation de centrales hydroélectriques, d'éoliennes ou d'installations de biomasse soit freinée par les recours. Il invoque un «intérêt national supérieur» au niveau énergétique qui doit primer celui de la protection de la nature, du paysage, du patrimoine ou des sites. Pour les citoyens et les associations, cela signifie une perte de certains droits de recours.

Taxe sur l'énergie, mais pas de taxe d'encouragement

Pour l'après 2020 - bien plus tard que prévu - le gouvernement veut introduire une nouvelle taxe sur l'énergie qui frappera notamment l'essence, le gaz et l'électricité. Son but: inciter les gens (et les entreprises) à consommer moins d'énergie en les frappant où ça fait mal, à savoir au porte-monnaie. L'argent récolté servira à financer les mesures en faveur des économies d'énergie (*lire ci-dessus*). Le Conseil fédéral a en revanche enterré la taxe d'encouragement. Elle était prélevée en partie sur les ménages et visait à promouvoir certaines technologies, applications ou projets.



Consultez le dossier sur le nucléaire en Suisse
www.nucleaire.tdg.ch